

VILLE DE RIXHEIM

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

**Extrait du Procès-Verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
22

Conseillers absents :
11

**Séance ordinaire du 23 mai 2024
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-trois mai de l'an deux mille vingt-quatre)
sous la présidence de Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Première
Adjointe**

Présents (22) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Olivier BECHT (à partir du point n°3), Bilge BAYRAM, Véronique FLESCHE, Bérengère MICODI, Sébastien BURGUY et Alexandre DURRWELL

Excusés (11) :

M. Patrice NYREK (procuration à Mme FLESCHE)
M. Adriano MARCUZ
M. André GIRONA (procuration à Mme BAECHTEL)
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI
Mme Guileine LEVY (procuration à Mme MEYER)
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 4 de l'ordre du jour

Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2023

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif (autrefois tenu par l'ordonnateur) et au compte de gestion (autrefois tenu par le comptable).

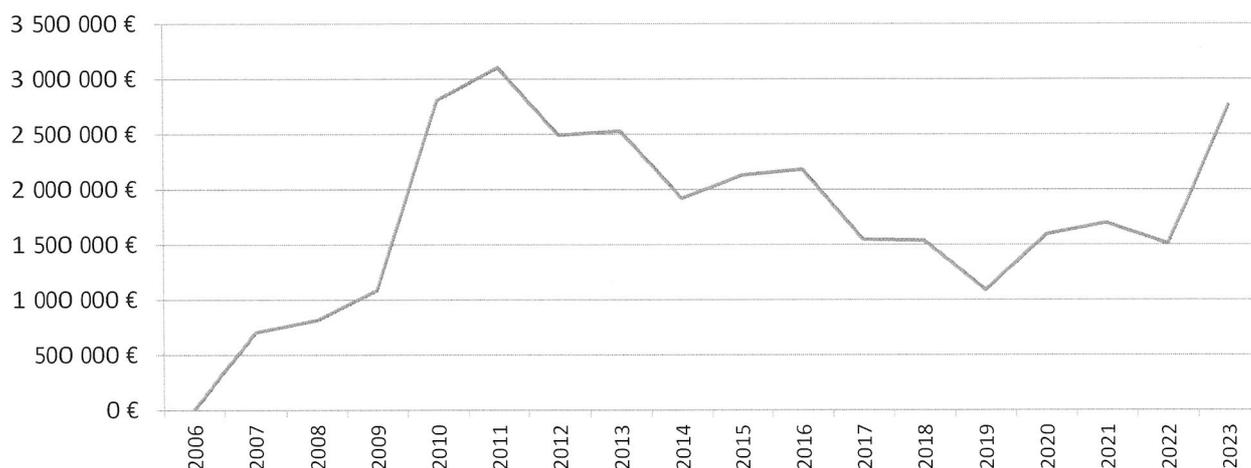
Il est rappelé que, lors de sa séance du 4 avril 2024, le Conseil Municipal a approuvé la reprise par anticipation des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024.

La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) prévoit depuis 2022 un vaste programme de rénovation des bâtiments existants (restauration lourde, mise aux normes, amélioration des performances énergétiques), notamment :

- la restauration de la Commanderie,
- la réhabilitation de l'immeuble sis 24 rue Zuber (ancien bâtiment des Services Techniques), pour y implanter la future Maison de la Musique,
- la rénovation des bâtiments scolaires, et notamment le groupe scolaire de l'Île-Napoléon, et, à plus long terme, les groupes scolaires des Romains et du Centre,
- la rénovation des salles de sports, et notamment le Gymnase Saint-Jean et le COSEC,
- la rénovation de l'ancienne forge et de la place du marché.

Compte tenu de l'ampleur de ce programme, le recours à l'emprunt est inéluctable pour assurer son financement. Deux emprunts de 700.000 € et 528.000 € ont été contractés en 2022, respectivement auprès du Crédit Mutuel et de la Banque Populaire. Au 1^{er} janvier 2023, il restait 513.000 € à mobiliser et ce solde a été débloqué le 17/08/2023.

RIXHEIM - CAF nette de 2006 à 2023



Il est rappelé que la Capacité d'Auto-Financement (CAF) nette est l'écart entre les recettes réelles de fonctionnement, d'une part, et les dépenses réelles de fonctionnement augmentées de l'amortissement de la dette, d'autre part. Elle évolue de près de 1.255.000 € : **2.763.911,35 €** en 2023 contre 1.508.851,04 € en 2022.

L'augmentation de l'autofinancement s'explique notamment par :

- la revalorisation par l'Etat des bases fiscales de +7,1 %,
- les recettes exceptionnelles liées à la suppression du Syndicat d'Eau du Canton de Habsheim et du Service des Eaux de la Ville de Mulhouse,
- la maîtrise des consommations d'énergie.

Le résultat de la gestion 2023, toutes sections confondues, est de :

	Recette	Dépense	Résultat
Section de Fonctionnement 2023	17 420 677,59	14 485 060,19	2 935 617,40
Section d'Investissement 2023	7 545 721,26	2 891 288,29	4 654 432,97
			7 590 050,37

Il s'explique comme suit :

- les recettes réelles de la section de fonctionnement ont été réalisées à 99,7 %,
- les services ont été contraints au respect rigoureux des crédits alloués ; les charges à caractère général (fournitures et services) affichent ainsi un taux de réalisation de 68,4 %.

Des investissements programmés en 2023 ont été reportés. Les restes à réaliser sont évalués à :

- 6.808.300 € en dépenses d'investissement,
- 1.007.700 € en recettes d'investissement.

Compte tenu de ces restes à réaliser, le résultat net de l'exercice 2023 s'élève à **+1.789.450,37 €**.

1. Section de Fonctionnement

L'excédent d'exécution est de +2.935.617,40 €.

1.a. Les Dépenses

Les **charges à caractère général** (fournitures et services) s'élèvent à 3.153.511,84 € et représentent 22,4 % des dépenses réelles de fonctionnement (-0,9 % par rapport à l'exercice 2022).

Les **charges de personnel** s'élèvent à 7.312.180,88 €, représentent 52,0 % des dépenses réelles de fonctionnement (+3,5 % par rapport à l'exercice 2022).

Les **contingents et participations obligatoires** (comptes 655) s'élèvent à 1.835.510,74 € et représentent 13,1 % des dépenses réelles de fonctionnement (-7,6 % par rapport à l'exercice 2022).

Ils se composent principalement des contributions :

- au Syndicat de Communes de l'Île-Napoléon (SCIN)..... 1.417.694,00 €
dont 292.316,00 € au titre de l'administration générale du Syndicat (-19,3 %),
244.725,00 € au titre des actions Jeunesse et Centre de Loisirs (-13,5 %),
880.653,00 € au titre de la voirie communale (-5,7 %),
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours..... 200.406,11 €
soit -3,1 % par rapport à l'exercice 2022,
- aux Brigades Vertes 39.352,29 €
soit +2,6 % par rapport à l'exercice 2022,
- au Syndicat Intercommunal de Habsheim et Environs (SIHE) 166.331,00 €

soit +10,3 % par rapport à l'exercice 2022.

Les **subventions** (comptes 657) s'élèvent à 1.022.900,81 € et représentent 7,3 % des dépenses réelles de fonctionnement (+9,4 % par rapport à l'exercice 2022).

Elles se composent

- de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).....67.500,00 €
soit +53,4 % par rapport à l'exercice 2022,
- des subventions aux associations et aux particuliers.....955.400,81 €
soit +7,2 % par rapport à l'exercice 2022.

Les **charges financières** (comptes 66) s'élèvent à 171.066,10 €, représentent 1,2 % des dépenses réelles de fonctionnement (-5,9 % par rapport à l'exercice 2022).

Les **versements et restitutions de fiscalités** (comptes 739) comprennent notamment :

- le reversement d'une part des recettes fiscales 2023 à m2A, opération en lien avec les zones industrielles de la Région Mulhousienne (235.234,00 €),
- le reversement d'une part des recettes fiscales 2023 à m2A dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC / 24.292,00 €).

Par ailleurs, l'abrogation de l'arrêté préfectoral de carence et la prise en compte de diverses dépenses affectées au logement social, ont permis d'annuler la pénalité pour insuffisance de logements sociaux.

1.b. Les Recettes

Les **contributions directes** (compte 73111) s'élèvent à 7.080.220,00 € et représentent 41,0 % des recettes réelles de fonctionnement (+8,4 % par rapport à l'exercice 2022). Elles correspondent aux produits issus des taxes locales, dont les taux sont stables depuis 2007, et des compensations de l'Etat suite à la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales. Il est rappelé que la Loi de Finance 2023 a revalorisé les bases locatives de +7,1%.

Les **autres impôts et taxes** (taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité,...) ont rapporté 1.500.296,06 €, soit +0,2 % par rapport à l'exercice 2022.

La **Communauté d'Agglomération (m2A)** verse à la Ville des Attributions de Compensation de Taxe Professionnelle (ACTP) de 5.159.327,00 € (compte 7321). Elles représentent 29,8 % des recettes réelles de fonctionnement.

Par ailleurs, m2A

- verse à la Ville une subvention de 168.000 € pour couvrir les charges relatives au Musée du Papier Peint (article 93314 / compte 74751),
- rembourse à la Ville les charges relatives aux bâtiments abritant les activités 'Petite-enfance' et les animations périscolaires (206.742,62 € / article 93338 / compte 70876),
- rembourse à la Ville les charges relatives à la Propreté Urbaine (226.855,46 € / article 937222 / compte 70876).

Les **allocations compensatrices** pour perte de produits fiscaux, versées par l'Etat et le Département représentent 658.660,20 € (+14,5 % par rapport à l'exercice 2022 / comptes 748).

La **Dotation Globale de Fonctionnement** (compte 741) régresse de 5,2 %. Elle est limitée à la seule Dotation de Base (294.296,00 €) et ne représente plus que 1,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

2. Section d'Investissement

Hors opérations financières, le programme d'investissement a été réalisé à 23,3 %.

2.a. Les restes à réaliser

Les **restes à réaliser**, c'est-à-dire les opérations non réalisées en 2023 et reportées sur le budget 2024, s'élèvent en dépenses à 6.808.300,00 € et représentent 75,4 % du programme d'investissement de l'exercice 2023.

Ces crédits sont détaillés dans le document 'Compte financier unique – Ville de Rixheim – Année 2023'. A l'instar des résultats, ils ont été repris dans le cadre du Budget Primitif 2024.

2.b. Les réalisations

900 – Services généraux : 819.406,31 €, avec notamment :

- la rénovation de la Commanderie (550.460,49 €),
- le remplacement des serveurs et des PC (122.814,85 €),
- la création de la Maison de la Musique (89.710,37 €),

901 – Sécurité : 184.239,61 €, avec notamment :

- la modernisation de la vidéo protection (153.086,80 €),

902 – Enseignement : 476.522,88 €, avec notamment :

- la création d'une cour Oasis au groupe scolaire des Romains (201.501,94 €),
- la rénovation des bâtiments 1 et 2 de l'école élémentaire Ile-Napoléon (200.000,00 €),

903 – Culture Sports Loisirs : 343.102,40 €, avec notamment :

- la mise en sécurité des collections du Musée du Papier Peint (90.357,87€),
- la rénovation du Gymnase Saint-Jean (77.636,77 €),
- la rénovation de l'éclairage de la Cité des Sports et du Trèfle (69.827,38 €),
- l'acquisition d'un minibus (42.335,76 €),

905 – Aménagement des territoires et habitat : 178.548,46 €, avec notamment :

- diverses extensions du réseau d'électrification (63.353,56 €),
- l'acquisition d'un véhicule plateau pour l'équipe 'Jardin' (45.320,15 €),
- l'étude urbaine globale (30.000,00 €),

907 – Environnement : 43.507,85 €, correspondant à :

- l'acquisition de 2 véhicules électriques type Goupil G2 pour la propreté urbaine (43.507,85 €),

908 – Transports : 61.200,00 €, correspondant à :

- l'acquisition d'un véhicule plateau pour l'équipe 'Voirie' (61.200,00 €),

921 – Taxes non affectées : 75.776,55 €, correspondant à :

➤ l'annulation d'une taxe d'aménagement (75.776,55 €),

922 – Dotations et participations : 93.197,73 €, en lien avec :

➤ la suppression du Syndicat d'Eau du Canton de Habsheim et du Service des Eaux de la Ville de Mulhouse (93.197,73 €),

923 – Dettes et autres opérations financières : 468.401,68 €,

925 – Opérations patrimoniales : 12.941,69 €,

926 – Transferts entre sections : 134.443,13 €, avec notamment :

➤ les travaux effectués en régie (124.288,91 €).

Réuni sous la présidence de Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Madame le Maire quittant la salle sans prendre part ni aux débats ni au vote,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- de donner acte à Madame le Maire de la présentation faite du Compte Financier Unique de l'exercice 2023,
- de reconnaître la sincérité des prévisions et réalisations, ainsi que des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement	+2 935 617,40 €
Résultat de la section d'investissement	+4 654 432,97 €
	=====
Bilan (hors restes à réaliser)	+7 590 050,37 €
Restes à réaliser sur la section d'investissement	-5 800 600,00 €
	=====
Bilan (y compris restes à réaliser)	+1 789 450,37 €

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 28 mai 2024

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Patrick BOUTHERIN

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **28 MAI 2024**